

date de publication, le 29 octobre 2024

Pôle : Direction générale des services  
Direction des Affaires juridiques et de l'Assemblée

Nanterre, le 25 OCT. 2024

2024-DAJA-41

**Arrêté portant désignation du référent alerte**

**Le Président du Conseil départemental**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4,
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 135-1 et suivants,
- Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte,
- Vu le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte,
- Vu l'arrêté n° 4870 du 30 juillet 2019 portant désignation de Monsieur Michel Thénault en qualité de référent alerte éthique,
- Vu l'avis du comité social territorial du 2 octobre 2024,

Considérant que, par courriel en date du 15 juillet 2024, Monsieur Michel Thénault a souhaité être relevé de la fonction de référent alerte éthique,

Considérant que par courrier du 4 septembre 2024, Monsieur Michel Thénault a été relevé de ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau référent alerte,

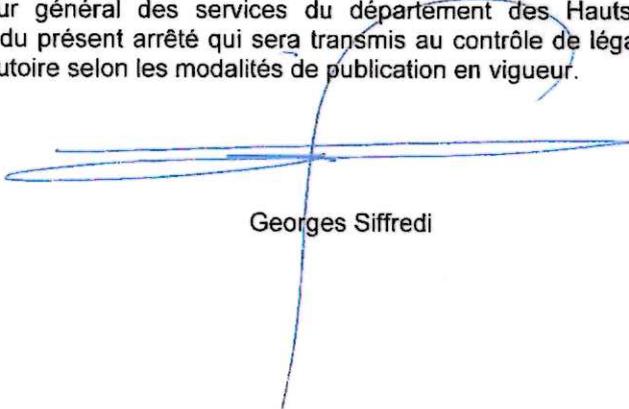
Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services,

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1** : A compter du présent arrêté, la fonction de référent alerte du Département est confiée à Monsieur Christophe Broyer en sa qualité d'agent affecté au service mission pilotage de la politique ressources humaines du Pôle ressources humaines et systèmes d'information.

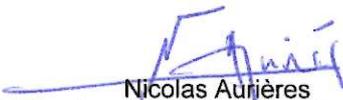
Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20241025-2024-DAJA-41-AI  
Date de télétransmission : 29/10/2024  
Date de réception préfecture : 29/10/2024

**ARTICLE 2 :** Le Directeur général des services du département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, notifié à l'intéressé et rendu exécutoire selon les modalités de publication en vigueur.



Georges Siffredi

Pour Ampliation



Nicolas Aurières  
Directeur des Affaires juridiques  
et de l'Assemblée

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil – BP 30322-95027 Cergy-Pontoise Cedex*

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20241025-2024-DAJA-41-AI  
Date de télétransmission : 29/10/2024  
Date de réception préfecture : 29/10/2024